

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1372**

commune (s) :

objet : Fourniture de papier d'impression - Lot n° 1 : fourniture de papier d'impression pour les services communautaires (hors atelier de reprographie) - Lot n° 2 : fourniture de papier d'impression pour l'atelier de reprographie de la Communauté urbaine - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1372**

objet : **Fourniture de papier d'impression - Lot n° 1 : fourniture de papier d'impression pour les services communautaires (hors atelier de reprographie) - Lot n° 2 : fourniture de papier d'impression pour l'atelier de reprographie de la Communauté urbaine - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-1098 en date du 31 août 2009, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour la fourniture de papier d'impression :

- lot n° 1 : fourniture de papier d'impression pour les services communautaires (hors atelier de reprographie),
- lot n° 2 : fourniture de papier d'impression pour l'atelier de reprographie de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 27 novembre 2009, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture de papier d'impression pour les services communautaires (hors atelier de reprographie) ; entreprise Fiducial pour un montant global minimum de 430 560 € TTC et maximum de 1 291 680 € TTC. Ce marché comporte une période ferme de un an reconductible trois fois une année ;
- lot n° 2 : fourniture de papier d'impression pour l'atelier de reprographie de la Communauté urbaine ; entreprise Inapa France pour un montant global minimum de 143 520 € TTC et maximum de 430 560 € TTC. Ce marché comporte une période ferme de un an reconductible trois fois une année.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture de papier d'impression pour les services communautaires (hors atelier de reprographie) ; entreprise Fiducial pour un montant global minimum de 430 560 € TTC et maximum de 1 291 680 € TTC,

- lot n° 2 : fourniture de papier d'impression pour l'atelier de reprographie de la Communauté urbaine : entreprise Inapa France pour un montant global minimum de 143 520 € TTC et maximum de 430 560 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2010 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.